

## Contributions à la consultation publique du 22 juin 2022 au 13 juillet 2022

### Projet de charte

« Agriculteurs, vigneron et villageois d'Alsace - Charte pour bien vivre ensemble de protection des riverains et d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires »  
pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

### Contribution 1

Date : 23/06/2022 à 17:38

Pour : "ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr" <ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr>

Provenance : [Courrier](#) pour Windows 10

Pour une zone exempte de tout produit chimique quel qu'il soit

## Contribution 2

**Date :** 27/06/2022 à 10:14

**Pour :** ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Bonjour,

J'ai pris connaissance de votre projet de charte concernant l'épandage de produits phytosanitaires.

Je déplore le manque d'engagements pris.

En effet, conditionner la distance d'épandage, notamment à proximité d'habitations ou de lieux sensibles, aux données figurant sur les AMM des produits, ou à défaut, à des distances comprises entre 5 et 10 mètres manque cruellement de réalisme et d'ambition.

Dans les villages, personne (à part l'agriculteur) ne connaît la nature du produit épandu, et sa classification CMR ou pas. Demander à l'intégralité des agriculteurs d'avoir du bon sens, et de faire preuve de transparence est une utopie. Les mesures doivent être beaucoup plus tranchées ! Pas de pesticides à moins de 50 mètres des écoles, périscolaires, crèches, EHPAD, hôpitaux, lieux de santé.

De nombreux agriculteurs souffrent actuellement de cancers, et dans certaines régions, les cancers pédiatriques explosent.

Qu'attendez-vous pour réagir ! Seul l'État peut peser dans ce débat entre David et Goliath. Le petit riverain ne fera pas le poids face à l'agriculteur perché sur son gros tracteur, engagez-vous ! rendez-nous fiers d'être français et alsaciens !

Merci d'avance,

### Contribution 3

Date : 27/06/2022 à 16:41

Pour : ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Bonjour,

*Je vous écris rapidement et à chaud.*

*L'agriculture est l'une des causes du bouleversement climatique. Elle serait en effet responsable de près d'un quart des émissions mondiales de gaz à effet de serre lorsque l'on prend en compte la déforestation (dont les raisons sont souvent d'origine agricole).*

*Nourrir les bêtes pour nourrir les humains coûterait écologiquement 6 fois plus que l'agriculture destinée directement aux humains ; il faudrait réduire drastiquement la consommation de viande pour commencer. Les légumineuses apportent les nutriments nécessaires pour remplacer la viande. L'agriculture autour de chez moi n'a plus de sens, tout est démesuré.*

*Les tracteurs circulent la nuit plein phares pour faire le foin, et aussi les week-ends... Il n'y a plus d'horaires pour rien... Du bruit du bruit et encore du bruit, avec de la poussière (belle image de la mort que laisse derrière elle l'agriculture actuelle) car les champs uniformes/en monocultures sont immenses. Où sont les forêts, les haies vives, les ruisseaux ?? Rasés pour planter du maïs, des pieds de vigne, du colza à perte de vue pour "optimiser" la production immédiatement...*

*Les produits phytos sont nécessaires car les agriculteurs par soif d'argent s'endettent pour des machines de plus en plus performantes et doivent/veulent produire à tout va pour rembourser leurs crédits, sans se poser et réfléchir à moyen et long terme. Le consommateur s'engouffre dans l'offre... Des amis se font polluer leur mare par l'agriculteur qui arrose ses champs... Leurs ruchers ont aussi péri. Après les récoltes, ces champs sont des déserts.*

*Bref, il faut changer le système en profondeur et pas seulement ce qui est visible depuis sa propre fenêtre.*

*Cordialement,*

## Contribution 4

Date : 29/06/2022 à 11:41

Pour : ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Un gros travail de lobbying pour nous faire avaler des pesticides, on a beau appeler ça des médicaments des plantes, ces produits sont fait pour tuer d'autres plantes, insectes, champignons et autres indésirables, mais ils ont aussi des effets sur l'homme.

On a remplacé les services rendus par la nature par de la chimie et on nous demande d'accepter cela. La pollution de l'eau par les intrants coûte déjà entre 1 à 1,5 milliards d'euros payés par les consommateurs et nous devons encore accepter des traitements à nos portes.

Les distances sont déjà ridicules, on ne peut pas parler de distance de sécurité. Il est inadmissible de pouvoir pulvériser des produits cancérigènes à 20m des habitations.

"dès publication de la présente charte approuvée par le Préfet et sous réserve du respect de l'annexe 4 de l'arrêté modifié du 4 mai 2017 ( voir annexe 3), les distances de sécurité sont réduites comme suit."

L'objet de la charte est de réduire encore plus des distances qui sont déjà insuffisantes, cela n'est pas acceptable, je demande à ce que cette charte ne soit pas signée.

Proposition : La mise en place d'un code couleur, du rouge pour les produits les plus dangereux au vert pour les produits bio, un fanion à mettre en évidence sur le tracteur pour que le public sache à quels produits il a à faire.

Bien à vous

## Contribution 5

2022-06\_67\_Charte épandage pesticides – contribution consultation du public

Contribution de :

Mail :



Un constat :

L'impact des pesticides sur la santé humaine et plus globalement sur l'environnement est peu connu et de fait sujet à controverses. Ce simple fait devrait conduire à appliquer le « principe de précaution » qui prévaut dans d'autres domaines ayant des impacts similaires.

La Commission Européenne vient de réaffirmer des objectifs ambitieux (projet de règlement) de réduction de l'usage des pesticides et de protection de la biodiversité.

La Commission a également une posture de recherche de solutions concrètes par les états membres de compenser l'effort demandé par une réorientation des fonds de la PAC en faveur de solutions réellement utiles.

Les bénéfices des différents plans « Ecophyto » est tout à fait relatifs et l'utilisation des intrants pour la production agricole ne baisse pas.

De plus en plus de pesticides détectés dans les captages d'eau potable dans la Bas-Rhin nécessitant des « dérogations » pour non-respect des seuils sanitaires des eaux destinés à la distribution

La perte de biodiversité, en particulier sur les surfaces exploitées en agriculture conventionnelle intensive est réelle et dramatique.

La part de la production agricole utilisée pour l'alimentation humaine a baissé de 50 % à un peu plus de 30% ces dernières décennies.

Pour toutes ces raisons et sans méconnaître les efforts (enfin) affichés par la profession agricole et ses organisations, le projet de charte soumis à la présente consultation me semble insuffisant au regard des enjeux, peu contraignante (aucune « sanction » n'est prévue explicitement) et compliquée à contrôler sur le terrain.

Enfin l'information transparente des riverains sur le traitement effectué (le simple usage du gyrophare durant l'application ?!) est clairement insuffisante.

La mise en œuvre d'un recul « fixe » (par exemple 15 m) par rapport au parcellaire agricole aurait le mérite de la simplicité et un affichage clair de la date du traitement et la substance épandue serait indispensable pour les motifs de santé publique et de protection de l'environnement.

De même, le projet d'arrêté préfectoral joint à la présente consultation est peu précis sur le caractère « obligatoire » de l'application de cette charte (par définition une charte est habituellement d'application « volontaire »), ne définit pas clairement les éléments permettant un contrôle efficace du respect des engagements des exploitants ni aucune mesure coercitive en cas de non-respect de ces éléments.

Pour toutes ces raisons je ne peux qu'émettre un avis défavorable pour ce projet de charte et d'arrêté préfectoral qui ne répondent pas aux **enjeux importants de sécurité sanitaires des riverains** et de **protection de la biodiversité** en périphérie des zones agricoles dans le Bas-Rhin.

## Contribution 6

Date : 04/07/2022 à 14:30

Pour : ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Je vous fais part de quelques remarques sur le sujet de la charte et plus globalement sur l'intrusion de la société dans notre vignoble:

Les traitements viticoles sur un cycle végétatif sont d'environ 5 ou 6 en années normales. ce n'est rien comparé à une année de 365 jours.

Traiter une parcelle prend quelques minutes mais protège la culture pour environ 12 jours.

Les citoyens qui viennent s'installer en milieu rural doivent accepter les vignes présentes depuis des décennies.

Les maires doivent construire ailleurs qu'autour des cultures qui nous nourrissent.

Les piétons, cyclistes, cavaliers et autres intrus venant sur nos chemins viticoles et agricoles doivent savoir qu'ils ne sont pas chez eux.

Ces chemins sont la propriété de l'association foncière communale et sont en théorie interdit aux non riverains.

A force de demander toujours plus d'efforts aux agriculteurs, la coupe est pleine et déborde!

Quid de tous les produits ménagers qu'utilisent les gens chez eux? y a-t-il aussi une ZNT pour ces produits?

--

Meilleures salutations

## **Contribution 7**

Date : 09/07/2022 à 16:34

Pour : ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous mes observations :

### **1ère partie : concernant les distances de sécurité**

Le projet de charte ne prend pas en compte la présence ou non d'aménagements naturels (végétation, haies) ou artificiels (murs, panneaux opaques) qui freinent ou arrêtent mécaniquement la dispersion des produits épandus.

A mon sens, il faut tenir compte de ce paramètre pour fixer les distances de sécurité entre les zones traitées et les habitations.

#### **1) Distance minimale avec les lieux habités en présence d'aménagements décrits ci-dessus**

Produits de biocontrôle : aucune distance minimale

Produits CMR ou perturbateurs endocriniens : 20 mètres incompressibles

Autres produits - arboriculture et viticulture : 20 mètres (10 mètres avec matériel anti-dérive)

Autres produits - céréales et grandes cultures : 10 mètres (5 mètres avec matériel anti-dérive)

Autres produits - maraîchage et horticulture : 5 mètres (3 mètres avec matériel anti-dérive)

Éviter les traitements pendant les heures des repas.

#### **2) Distance minimale avec les lieux habités en l'absence d'aménagements décrits ci-dessus**

Produits de biocontrôle : aucune distance minimale

Produits CMR ou perturbateurs endocriniens : 50 mètres incompressibles

Autres produits - arboriculture et viticulture : 50 mètres (20 mètres avec matériel anti-dérive)

Autres produits - céréales et grandes cultures : 20 mètres (10 mètres avec matériel anti-dérive)

Autres produits - maraîchage et horticulture : 10 mètres (5 mètres avec matériel anti-dérive)

Éviter les traitements pendant les heures des repas.

Il convient d'être plus protecteur à proximité des lieux sensibles et fréquentés par des populations fragiles, par exemple établissements scolaires, établissements de santé, parcs publics, terrains de sport.

#### **3) Distance minimale avec les lieux sensibles en présence d'aménagements décrits ci-dessus**

Produits de biocontrôle : aucune distance minimale

Produits CMR ou perturbateurs endocriniens : 50 mètres incompressibles

Autres produits - arboriculture et viticulture : 50 mètres (20 mètres avec matériel anti-dérive)

Autres produits - céréales et grandes cultures : 20 mètres (10 mètres avec matériel anti-dérive)

Autres produits - maraîchage et horticulture : 10 mètres (5 mètres avec matériel anti-dérive)  
Écoles : éviter les traitements pendant les heures de présence des élèves, et 1 heure avant leur arrivée.

#### 4) Distance minimale avec les lieux sensibles en l'absence d'aménagements décrits ci-dessus

Produits de biocontrôle : 5 mètres (3 mètres avec matériel anti-dérive)  
Produits CMR ou perturbateurs endocriniens : 80 mètres incompressibles  
Autres produits - arboriculture et viticulture : 80 mètres (50 mètres avec matériel anti-dérive)  
Autres produits - céréales et grandes cultures : 50 mètres (20 mètres avec matériel anti-dérive)  
Autres produits - maraîchage et horticulture : 20 mètres (10 mètres avec matériel anti-dérive)  
Écoles : interdiction de traiter pendant les heures de présence des élèves, et 2 heures avant leur arrivée.

#### 2ème partie : concernant l'information des riverains

La communication entre agriculteurs et riverains est pour l'instant inexistante, et cette absence de transparence cause des tensions lors des traitements.

Beaucoup d'agriculteurs refusent le dialogue, prétendant qu'ils sont dans leur droit et qu'ils n'ont pas à se justifier.

Les comportements agressifs des riverains sont évidemment aussi inacceptables.

Cordialement.

## **Contribution 8**

**Date :** 12/07/2022 à 07:17

**Pour :** ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Bonjour

Tout bâtiment et toutes habitations devraient être protégés des épandages toxiques effectués par le milieu agricole et viticole par une bande de 50 mètres au minimum. L'administration qui connaît très bien les méfaits des produits phytosanitaires devrait protéger les citoyens - riverains et non systématiquement abonder dans le sens du milieu agricole.

## **Contribution 9**

En PJ

## Contribution 10

Date : 12/07/2022 à 23:19

Pour : ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Copie à : fabienne.baas@strasbourg.eu

Madame, Monsieur

Nous représentons l'Amicale des Habitants de l'Elsau et nous répondons à votre consultation « bien vivre ensemble », qui vise à favoriser le dialogue entre les habitants, les élus locaux et les agriculteurs, et à répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture et particulièrement aux abords des lieux occupés (<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-de-charte-d-engagements-des-utilisateurs-agricoles-de-produits-phytopharmaceutiques-en-Alsace>).

Nous habitons rue Raphaël à l'Elsau au sud de Strasbourg, à 70 m de l'ill. Comme tous les habitants en bordure de l'ill, nous subissons les épandages de produits chimiques (appelons un chat un chat) qu'un agriculteur répand régulièrement sur son champ de maïs à Ostwald juste de l'autre côté de l'ill. Tous les ans, nos fenêtres côté sud, c'est à dire du côté du champ, sont recouvertes d'une poussière particulière alors que les fenêtres des autres cotés ne le sont pas : cela vient donc de ce champ qui est dans le sens des vents dominants par rapport à l'Elsau. Nous avons d'ailleurs pu faire directement le lien entre la poussière et l'épandage quand nous voyons depuis nos fenêtres le tracteur passer dans le champ.

La culture du maïs destinée à l'industrie à cet endroit et en bordure de l'ill est aberrante car elle est incompatible avec les habitants, mais aussi la faune et la flore particulière de cette zone humide (insectes et papillon ou batraciens rares....) qu'elle met en danger. Un article récent ([Pourquoi tant de maïs dans la plaine d'Alsace \(rue89strasbourg.com\)](http://rue89strasbourg.com)) montre que cette culture appauvrit particulièrement les sols et pollue les cours d'eau et nappes phréatique. De plus, les produits utilisés pour cette culture du maïs (comme le metholachlore notamment) représentent un risque avéré pour la population et la biodiversité ; cette culture est d'ailleurs en complète contradiction avec la charte de l'EMS et de la Ville de Strasbourg « [Tous unis pour plus de biodiversité | Strasbourg.eu](http://Tous.unis.pour.plus.de.biodiversite.l.strasbourg.eu) » (dont les trophées ont été remis en présence de Mme Fabienne Baas la maire d'Ostwald il y a 15 jours). Toutes les communes de l'Eurométropole se sont engagées à interdire notamment l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces verts, pour des questions de biodiversité et de santé publique. Mais quel intérêt si un champ de maïs continue à être traité aux herbicides à proximité de ces espaces verts et des habitations ? Comment l'épandage de produits chimiques de synthèse sur du maïs à même distance des habitations serait-il inoffensif, alors que l'épandage des produits chimiques sur les espaces verts représenteraient un risque pour les humains, les animaux ou la végétation ? Comment Mme Baas peut elle s'engager sur la biodiversité et continuer de laisser pousser du maïs sur ce champ classé zone naturelle, alors qu'elle pourrait redéfinir son affectation ou un changement de destination ?

De plus, la région s'est par ailleurs engagée dans la reconquête de la qualité de l'eau. Rappelons que ce champ de maïs est en bordure de l'ill : la proximité de la nappe et des cours d'eau induit une pollution due aux épandages quasi immédiate qui se traduit par la présence de perturbateurs endocriniens dans les eaux de surface et les eaux de la nappe, responsables notamment de la perte de biodiversité, de la baisse de la fertilité et de certains cancers.

Enfin, disons-le, ce maïs est cultivé à Ostwald, comme presque partout en Alsace, pour alimenter la nourriture industrielle ultra transformée. L'amidon de maïs transformé en sucres (glucose, fructose) qui sont essentiellement utilisés dans les boissons et autres aliments transformés est facteur de maladies cardiovasculaires, diabète, etc... (voir l'article de rue89 cité plus haut).

Un champ agricole si près d'un grand nombre d'habitants devrait être réservé au maraîchage bio qui fait cruellement défaut à la Ville et à l'EMS qui cherche à développer des circuits d'économie circulaire de qualité et de proximité pour nourrir les cantines ou les quartiers... L'EMS est engagée depuis cette année dans un plan de résilience alimentaire (Plan Alimentaire Territorial) qui tend à relocaliser l'agriculture vivrière près des centres de consommation pour assurer une alimentation bio, à forte valeur nutritionnelle, favorisant la biodiversité en circuit court pour en limiter l'impact carbone. De plus la production de légumes est largement déficitaire en Alsace.

Il est aberrant que les pouvoirs publics demandent à tous les citoyens de faire de efforts pour réduire leur pollutions et que quelques agriculteurs continuent de faire de l'agriculture intensive en milieu urbain, à 250 m d'une école où à 50 m d'habitations, comme c'est le cas ici pour les plus proches. Votre charte est bien insuffisante, pour ne pas dire scandaleuse : les distances de sécurité et les mesures fixées par le gouvernement en matière d'exposition des habitants aux produits chimiques sont largement insuffisantes car le poids des syndicats et confédérations agricoles dans ce genre de négociation est beaucoup trop lourd : on ne compte qu'un seul représentant d'association de défense de la nature pour au moins 10 représentants d'agriculteurs dans la commission de suivi de la charte d'engagement !

Aussi nous, habitants de l'Elsau, demandons que ce champ sur Ostwald soit réaffecté à des cultures en maraîchage bio et que cessent de jour comme de nuit, les épandages de produits chimiques sur ce champ.

Enfin, je trouve assez révélateur que vous lanciez une « consultation » en plein été quand tout le monde est absent ; l'agent de la Ville de Strasbourg qui me la transmise l'a lui meme reçue l'avant-veille de sa clôture ! C'est dire si le dialogue est muselé d'avance, car j'imagine qu'avec de tels délais, bien peu d'habitants auront eu le temps de réagir.

## Contribution 11

Date : 13/07/2022 à 12:08

Pour : ddt-charte-phyto-riverains@bas-rhin.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je demande que **soit prise en compte ma contribution** en tant que "**consultation du public** concernant le projet de charte : "Agriculteurs, vignerons et villageois d'Alsace - charte pour bien vivre ensemble de protection des riverains et d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques pour les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin".

En premier lieu, je demande que cette charte ne soit **pas validée en l'état** pour les raisons qui suivent, qu'elle soit réécrite en y associant **obligatoirement** les populations concernées ainsi que les associations environnementales, dont l'expertise n'est plus à prouver, de façon à pouvoir éclairer de façon impartiale les différentes parties concernées, puis resoumise à consultation :

Je demande que la charte soit **d'application nationale** et non départementale, il FAUT que les règles soient les mêmes sur tout le territoire français afin de ne pas créer des situations différentes selon le département ou la région et que les règles de protection soient obligatoirement les mêmes pour tous les riverains français et surtout, il FAUT que cette charte devienne obligatoire et contraignante avec des sanctions en cas de non-respect.

Dans le projet actuel de charte, il est noté :

"Dans le cadre de la présente charte, les parties conviennent que les limites de la zone de non traitement correspondent aux limites des parcelles bâties d'une maison d'habitation ou des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulières ou supportant un «établissement accueillant des personnes fragiles au sens de l'arrêté (établissements scolaires, médico-sociaux, parcs publics...) accueillant des personnes vulnérables, tels que définis à l'article L. 253-7-1 du code rural et arrêtés préfectoraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin relatif à cette question parus en 2016."

Je demande, compte-tenu, et toutes les études scientifiques sérieuses et indépendantes le démontrent très clairement, de l'impact délétère des pesticides chimiques (également appelés produits phytosanitaires ou « phytopharmaceutiques en agriculture ») sur les humains, la faune, la flore, bref sur la biodiversité et l'environnement en général, que la zone d'épandage s'arrête **toujours à au moins 150 mètres des limites** de toutes les parcelles bâties accueillant du public.

Je demande qu'il soit obligatoire pour les agriculteurs et viticulteurs de **communiquer** au moins 24heures avant et par tous les moyens aux riverains, résidents ou présents temporairement aux abords des épandages, **les noms et le volume des produits achetés ainsi que la liste des risques avérés ou potentiels sur la santé.**

Je demande qu'un **guichet commun** de déclaration des suspicions de non-respect des ZNT soit mis en place et que des contrôles systématiques soient effectués dès réception

de ces déclarations.

Je demande que ma contribution soit prise en compte dans sa globalité et mes demandes incluses dans la future charte revue et corrigée.

Il en va de la santé des citoyens français qui, n'en doutez pas, s'ils sont exposés à des épandages de pesticides chimiques proches de leur domicile ou de leur présence temporaire à proximité, esteront en justice pour faire valoir ce que de droit.

Je tiens à préciser que j'apporte mon soutien plein et entier aux agriculteurs qui sont engagés dans la voie d'une agriculture sans pesticides chimiques et que j'espère que cette agriculture deviendra très rapidement la norme pour le bien de la planète et des êtres qui y vivent.

Salutations vigilantes,

**Contribution 12**

EN PJ